

Comité d'Ile de France



de la Fédération Française de cyclisme



252, rue de Rosny - 93106 Montreuil Cedex - Tél. :
0142870010

Règlement Des Championnats d'Ile de France

'' Route, en ligne ou en circuit ''

''Pro.'', 1^{ère} et 2^{ème} catégories
Espoir 1^{ère} et 2^{ème} catégories
Juniors
3^{ème} Catégorie

Dispositions générales :

Le présent règlement est applicable à tous les Championnats d'Ile de France sur route, en ligne ou en circuit, des "Pro.", 1^{ère} et 2^{ème} catégories, Espoirs "Pro", 1^{ère} et 2^{ème} catégories* de nationalité française.

Tous les "Pro" des équipes "Pro Tour", "Continetales Professionnelles" et "Continetales" dont le club de rattachement est un club d'Ile de France peuvent participer.

*Les "Pro" des équipes du "Pro Tour" perdent leur statut d'espoir.

*Les "Pro" des équipes "Continetales Professionnelles" et "Continetales" conservent leur statut d'espoir.

*Les "Pro" espoirs des équipes "Continetales Professionnelles" et "Continetales" dont le club de rattachement est un club d'Ile de France peuvent participer dans la catégorie espoir .

*Pour participer aux championnats d'Ile de France, les coureurs membres des groupes sportif doivent être engagés par leur groupe sportif et courir sous l'appellation et les couleurs de ces derniers.

Les coureurs de 2^{ème} catégorie rétrogradés sur avis médical ne sont pas autorisés à participer aux championnats d'Ile de France 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

ATTRIBUTION DES DOSSARDS :

- L'attribution des dossards pour la course des "Pro", Espoirs, 1^{ère} et 2^{ème} catégories se fera par catégorie :

Exemple : "Pro"de 1 à 10
1^{ère} catégoriede 11 à 50
1^{ère} catégorie espoirs.....de 51 à 100
2^{ème} catégorie espoirsde 101 à 150
2^{ème} catégories de 151 à 200

ENGAGEMENTS :

Le nombre maximum de coureurs engagés ne peut être supérieur à 200.

La confirmation au Comité Régional des engagements des coureurs qualifiés pour les épreuves officielles s'effectue par les clubs ou les groupes sportifs (pour les membres des groupes sportifs), dans les délais prévus.

Le Comité régional fournit aux organisateurs la liste des coureurs régulièrement engagés. Aucun engagement sur place n'est admis.

DEPANNAGE:

L'organisateur doit prévoir 3 véhicules de dépannage neutre qui doivent être équipés d'au moins 3 paires de roues (avec pignons adaptés pour la catégorie junior) et ce quelque soit le type de dépannage adopté. Ces véhicules assurant le dépannage de tous les concurrents.

- Pour les épreuves sur circuit de 10 kilomètres et plus et pour l'épreuve des "Pro" Espoirs, 1^{ère} et 2^{ème} catégories dépannage par les véhicules des clubs (minimum 4 partants par club)
- Pour les épreuves sur circuit de moins de 10 kilomètres, dépannage par les véhicules de chaque département (minimum 4 partants par département).

Les véhicules ne peuvent avoir une hauteur supérieure à 1,60m.

REMISE DES DOSSARDS, PLAQUES DE CADRES ET SIGNATURE DE LA LISTE DES PARTANTS :

- Les dossards et plaques de cadres sont exclusivement délivrés par le collège des commissaires arbitres, après vérification des licences qui doivent être présentées par les responsables des clubs pour tous les coureurs du club (en une seule fois) ou les coureurs pour les individuels.
- Cette vérification des licences et remise de dossards et plaques de cadres doit s'effectuer à la permanence du lieu de départ de l'épreuve et aux heures fixées par l'organisateur.

Il est formellement interdit de modifier les dimensions des dossards (non pliés) et plaques de cadres.

- **Signature de la liste des partants :** l'organisateur doit prévoir une feuille d'émargement que tous les coureurs partants devront signer sur le podium jusqu'à 15 minutes avant le départ.

REUNION DES RESPONSABLES DE CLUBS.

Avant le départ de l'épreuve, l'organisateur doit réunir dans une salle appropriée et en présence des membres de l'organisation, des conducteurs des véhicules de dépannage neutre et du collège des commissaires arbitres, tous les responsables de Clubs et / départements ou pour leur exposer l'aspect sportif, technique et les particularités de l'épreuve.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de l'ordre des voitures d'équipes ou de département, toutes les Clubs et départements* participent au tirage au sort, organisateur compris.

- Tirage au sort des clubs ou des départements* ayant confirmé leurs partants (minimum 4) et présents à la réunion.
- Ensuite tirage au sort des clubs ou des départements* ayant confirmé leurs partants et absents à la réunion.
- Enfin les clubs n'ayant pas confirmé leurs partants (ces derniers n'étant autorisés à se joindre à la suite des véhicules des responsables de clubs ou de départements* que s'ils présentent 4 coureurs au départ).
- Le tirage au sort s'effectue au moyen de "billets comportant le nom des clubs ou départements*participants. Le premier nom sortant se voit attribué le numéro 1 et ainsi de suite.

* Uniquement sur les circuits de moins de 10 kilomètres.

SUIVEURS ET LICENCES:

Tous les suiveurs (sauf les journalistes et les invités d'honneur) doivent être licenciés à la F.F.C. à un titre quelconque et également porteurs d'une pièce accréditive délivrée par l'organisateur.

PROTOCOLE:

Après l'arrivée, les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole (tel que défini à la réunion des responsables de clubs).

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunette. Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.

Attribution des Maillots Fleurdelisés de Champions Régionaux :

- Le premier junior.
- Le premier 3^{ème} catégorie.
- Le premier de la course scratch ("Pro", 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie ou Espoir).
- Le premier 1^{ère} catégorie (si c'est un "Pro" le vainqueur scratch) et qui ne soit pas précédé d'un Espoir ou d'un 2^{ème} catégorie.
- Le premier 2^{ème} catégorie (s'il n'est pas précédé par un espoir 2^{ème} catégorie). (si c'est un 2^{ème} catégorie le vainqueur scratch remise d'une seul maillot).
- Le premier espoir. (dans tous les cas le premier espoir recevra 1 maillot)

CONTRÔLE DES BRAQUETS POUR LES JUNIORS :

L'organisateur d'une épreuve réservée aux juniors doit prévoir une zone fermée à proximité du départ de l'épreuve où doit impérativement être effectué le contrôle des braquets (pour mémoire : juniors 7,93 mètres).

Un contrôle des braquets peut être également effectué à l'arrivée.